



La Ministre des PME, des Indépendants,
de l'Agriculture et de la Politique scientifique

Bruxelles,

Monsieur Jean-Pierre REMACLE
Président du Conseil d'administration
CeFiP asbl
Rue de Ligne 1

1000 BRUXELLES

Votre courrier du : Vos références :

Nos références :

PME/OR/MDA/mhf/ -

Annexe(s) :

023324

Concerne: Médiateur du crédit - Lettre de mission

Monsieur le Président,

Dans le courant de l'année 2008, les turbulences sur les marchés financiers ont fortement affecté le marché interbancaire. Ceci a eu notamment pour conséquence un resserrement des conditions de refinancement des banques. Depuis lors, la crise financière internationale s'est installée. Les indicateurs macro-économiques confirment la dégradation du climat des affaires dans notre pays, dans un contexte général de récession économique.

Les institutions financières risquent probablement d'être moins enclines à soutenir des projets de création ou de développement d'entreprises. L'impact négatif sur les conditions d'octroi de crédit aux entreprises semble donc évident : surenchérissement des coûts, exigence de garanties importantes, voire refus de crédit.

Le suivi de ces questions est essentiel, car il convient d'éviter une crise du crédit aux entreprises qui, faute de financement adéquat, ne pourraient plus jouer le rôle moteur qui est le leur dans le développement de notre économie. Avec, de ce fait, des conséquences fort dommageables sur l'environnement socio-économique, et en particulier sur l'emploi tant salarié qu'indépendant.

Le Centre de Connaissances du Financement des PME réunit, au sein de son Comité de pilotage scientifique, la plupart des acteurs qui jouent un rôle dans ces problématiques. En tant que centre de référence au niveau national sur les questions liées au financement des PME, le CeFiP a développé une expertise réelle depuis sa création en 2005.

./..

Au-delà des missions actuelles du Centre, qui consistent à centraliser l'information essentielle, l'exploiter et la mettre à disposition des autorités, des entrepreneurs et de leurs représentants ainsi qu'aux dispensateurs de crédit, le Gouvernement fédéral, en étroite concertation avec les trois Régions, a décidé, sur ma proposition, de confier au CeFiP le rôle de médiateur du crédit aux entreprises. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de mon Plan fédéral pour les PME et, plus généralement, dans le plan de relance de l'économie du Gouvernement fédéral.

Concrètement, il s'agit de créer un service de médiation au sein du CeFiP qui soit accessible à toute entreprise, chef d'entreprise, commerçant, artisan, profession libérale, entrepreneur individuel, qui rencontre des difficultés de financement et ne parvient pas à les résoudre. Ce service coordonné par un Médiateur du crédit remplira les missions suivantes :

- Recevoir les demandes des entreprises qui éprouvent des difficultés d'accès au crédit
- Analyser les dossiers
- Faciliter le dialogue et la concertation entre les entreprises et leurs organismes financiers
- Informer sur les mesures de soutien public à l'économie et se concerter avec les organismes ad hoc
- Remplir le cas échéant, un rôle de médiation avec les autres pouvoirs publics (receveurs fiscaux, parastataux de sécurité sociale...)
- Assurer un reporting périodique vers les autorités, y compris en émettant des suggestions et recommandations

Eu égard au rôle moteur que sont appelés à jouer les entrepreneurs dans le maintien du tissu socio-économique de notre pays, en particulier dans le contexte de crise actuelle, il m'apparaît primordial que tout soit mis en œuvre pour minimiser l'impact négatif qu'un éventuel resserrement des conditions de crédit pourrait avoir sur le fonctionnement des entreprises.

A ce titre, la mise en place d'un service de médiation, interlocuteur unique des entrepreneurs vis-à-vis de toute autre partie au crédit, me semble concourir à la fois d'une logique de soutien économique et de simplification.

Je suis, dès lors, convaincue, que le rôle que je souhaite voir endosser par le Médiateur du Crédit, répond tant à une nécessité qu'à une demande de la part de nos entreprises.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Sabine LARUELLE